

Filion, Louise. *Classification des publications gouvernementales du Québec*. 2e éd. rev. corr. et augm. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1974, 109 p.

Paule Rolland-Thomas

Volume 21, numéro 1, mars 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055522ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055522ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rolland-Thomas, P. (1975). Compte rendu de [Filion, Louise. *Classification des publications gouvernementales du Québec*. 2e éd. rev. corr. et augm. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1974, 109 p.] *Documentation et bibliothèques*, 21(1), 58–60. <https://doi.org/10.7202/1055522ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1975

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

nementaux à réviser le statut et le traitement des bibliothécaires de cégeps.

L'ignorance des représentants patronaux et syndicaux, concernant la formation universitaire du bibliothécaire et la nature des tâches qu'il doit accomplir, a certainement pesé lourd dans l'établissement de la politique gouvernementale affectant ce groupe de professionnels, et les auteurs du rapport semblent avoir compris la prépondérance de ces deux éléments sur lesquels ils ont basé leur argumentation.

Je crois cependant qu'on aurait dû appuyer davantage sur le rôle primordial de la bibliothèque et sur l'importance des fonctions du bibliothécaire au lieu de se contenter de quelques affirmations très catégoriques et très générales que les gens de la profession admettent comme des axiomes mais qui n'en soulèvent pas moins des doutes fort prononcés dans l'esprit des profanes qu'il s'agit de convaincre.

La comparaison des tâches effectuées par les bibliothécaires avec celles des autres professionnels méritait aussi un traitement plus élaboré et il aurait fallu approfondir la nature professionnelle de ces tâches.

Les membres du comité paraissent beaucoup plus à l'aise lorsqu'ils abordent la question de la formation académique du bibliothécaire et leur exposé sur l'évolution de la scolarité exigée par les écoles de bibliothéconomie depuis 1961 est excellent.

De même le chapitre portant sur la rémunération des bibliothécaires de cégeps donne lieu à une analyse détaillée qui fait ressortir, avec une évidence désespérante, la situation défavorable des bibliothécaires par rapport à leurs collègues des autres professions.

Le caractère féminin de la profession et la situation de quasi-monopole du gouvernement face aux bibliothécaires constituent des causes hypothétiques plausibles que les auteurs invoquent avec raison pour expliquer la discrimination dont ils sont l'objet. Mais il est plus probable que nous ne connaîtrons jamais les causes véritables de ce traitement particulier qui nous a valu d'être classés comme professionnels de deuxième ordre. Ignorance, sottise, préjugés, tels sont les ingrédients empoisonnés qu'on retrouve inmanquablement dans ce genre de recette qui a été réservée à notre groupe professionnel, non seulement dans les cégeps mais dans tout le secteur public et para-public.

Une dernière remarque concernant les recommandations: elles sont beaucoup trop sèches et trop squelettiques. C'est là une faiblesse du rapport. Dans un document de ce genre, les recommandations constituent un aboutissement capital, et j'estime qu'il aurait fallu être plus explicite et formuler plus clairement les demandes qu'elles sont censées exprimer.

Le présent rapport, malgré les imperfections que nous avons soulignées, fournit un instrument de travail valable qui paraît à un moment opportun.

A la veille de la prochaine négociation qui doit s'engager, au début de 1975, entre les représentants patronaux et syndicaux des secteurs public et para-public, les bibliothécaires de cégeps ont posé un geste positif en rédigeant ce document qui fait connaître leurs revendications tout en révélant leur vive insatisfaction quant à leur situation actuelle.

Jean-Guy Desroches

Service des Bibliothèques publiques
Ministère des Affaires culturelles

Filion, Louise. Classification des publications gouvernementales du Québec. 2e éd. rev. corr. et augm. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1974, 109 p.

La Bibliothèque nationale du Québec, c'est bien cette institution dont le nom paraît en tête de la page de titre, commandite une deuxième édition de *Classification des publications gouvernementales du Québec* par André Beau-lieu, cette fois signée par Louise Filion.

L'ouvrage est introduit par une table des matières, une préface signée par Jean-Rémi Brault, alors coordonnateur des Services techniques, Bibliothèque nationale du Québec, une introduction et une bibliographie. Vient ensuite un chapitre traitant de généralités sur la classification des documents officiels, suivi d'un autre expliquant brièvement les systèmes de classification des documents officiels américain et canadien et celui de l'université de Guelph. Enfin le corps de l'ouvrage comporte des explications sur la classification des publications gouvernementales du Québec: les principes, les tables, les subdivisions de forme-fermeture de cote, une annexe sur le mode d'utilisation du chiffre d'auteur (Cutter) et un index onomastique.

Disons tout de suite qu'en matière de traitement des publications officielles, l'équivo-

que persiste depuis 1903¹. On emploie volontiers le mot classification quand on aurait dû dire arrangement, classement ou rangement. Car il ne s'agit pas de systèmes de classification dans le sens documentaire traditionnel, c'est-à-dire attribuer le sujet du document à une classe ou une sous-classe de l'univers des connaissances, mais bien d'élaborer un ordre de rangement dont le principe de division serait la «provenance». Ce principe reste assez vague, car il pourrait être, dans plusieurs cas, déterminé par la qualité d'auteur, se traduisant par le nom d'une collectivité, par la mention d'un éditeur (commercial) ou simplement par une mention en-tête du titre quand l'ouvrage est attribué à un auteur personne physique.

L'analyse sommaire entreprise par Louise Filion montre bien qu'aucun des systèmes américain, canadien et de l'université de Guelph ne sont en vérité des systèmes de classification, qui ne décèlent donc pas d'une manière précise le contenu (sujet) de l'ouvrage.

«Les divers systèmes de classification élaborés spécifiquement pour les publications gouvernementales préconisent le rassemblement des documents selon le principe de provenance, d'origine» (p. 14). On comprend mal alors comment un «indice utilisé pour la classification des publications officielles est aussi le même qui sert à leur localisation; l'un et l'autre sont compatibles et identiques. Le système distribue les documents par catégorie, par classe (organismes) comme tout système de classification» (p. 18). Aucun système de classification, hormis ceux mentionnés plus haut, ne considère des «organismes» comme des ensembles pouvant constituer une classe. Nous ne partageons pas non plus l'avis de l'auteur que «c'est le propre des systèmes de classification de pouvoir servir en même temps à la localisation des documents» (p. 18). On sait très bien que la classification décimale universelle (C.D.U.) est tout à fait impropre pour fins de localisation et, pourtant, ses mérites pour l'analyse documentaire sont bien acquis.

L'auteur reprend à son compte différentes affirmations sur «l'accès limité au contenu» ce qui devient de plus en plus vrai. Vers la fin de la décennie 1930, Grace Kelley disait que l'usager perdait 40% d'accès au contenu en se fiant uniquement au rangement sur les

rayons sans consulter le catalogue par matières; des enquêtes récentes montrent que cette perte d'accès s'est considérablement accrue due à la complexité des sujets traités dans toutes les publications. L'analogie avec la classification documentaire se poursuit en considérant la collectivité-mère comme classe principale et les collectivités subordonnées comme sous-classes. Le système de classification des publications gouvernementales du Québec s'appuie sur le principe de provenance. «Il s'agit d'identifier la collectivité-auteur d'une publication» (p. 41). Mais si l'auteur était une personne physique comme on le trouve dans les exemples des pages 45 et 47? Alors, il faudrait sans doute considérer d'autres mentions.

La notation est un emprunt de la «internal notation» du système de classification de la Library of Congress. Il ne s'agit pas de chiffres d'auteur Cutter mais d'un sous-classement alphabétique imaginé par La Montagne devant servir au système de classification de la L.C. La méthode de Beaulieu et Filion est ingénieuse, mais ce n'est pas un système de classification; c'est un classement alphabétique de collectivités suivi de sous-classements alphabétiques de collectivités subordonnées. Quant aux sociétés d'état, on ne les retrouve que dans les tables et, par conséquent dans le rangement, que sous le nom du ministère dont le ministre est le porte-parole ou répond devant l'Assemblée nationale, même si, au catalogue, elles sont mises en vedettes à leur nom et non en sous-vedettes au nom de la collectivité supérieure, comme par exemple, Alcools, Régie des (19- 1971) devenu depuis Société des Alcools du Québec qui se trouve sous le ministère de la Justice; l'Hydro-Québec sous le ministère des Richesses naturelles, etc.

Nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur, à savoir que «le système sert premièrement à classer les publications du gouvernement québécois et secondairement à les localiser» (p. 52). Nous dirions le contraire: il sert premièrement à localiser les documents et deuxièmement à classer quand la vedette-auteur signale exactement le sujet de l'ouvrage, ce qui n'est pas toujours le cas, comme, par exemple, les monographies scientifiques.

Nous nous étonnons de lire des vœux adressés à quelque instance des pouvoirs publics: «Il y a lieu de s'alarmer, de réclamer et d'exiger qu'on donne les moyens à l'Éditeur officiel pour qu'il établisse des index dans son catalogue, autant des index des matières que des index onomastiques» (p. 53). Ce genre

1. A.R. Hasse, *United States Government Publications, a Handbook for the Cataloger*, Boston, Library Bureau, 1902-1903.

de doléances n'appartient pas, à notre avis, à ce type de publications.

Cet ouvrage, s'il est tenu à jour, sera très utile aux bibliothèques qui maintiennent des collections distinctes de publications officielles. Souhaitons aussi, dans une prochaine édition, de voir lever l'hypothèque de l'ambiguïté du mot classification.

Paule Rolland-Thomas
Professeur agrégé
École de bibliothéconomie
Université de Montréal

Dewey, Melvil. Classification décimale de Dewey et index, établis par Melvil Dewey. Première version française intégrale d'après la 18e éd. par le Groupe lyonnais de classification, France et la Bibliothèque du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Canada. Lake Placid Club, N.Y., Lake Placid Education Foundation, Forest Press Division, 1974. 2v.

Dewey dans la langue de Molière

Après la rouge, la verte et la bleue, voici l'orangée. Nous parlons bien sûr des éditions successives de la classification décimale de Dewey et du dernier-né de la série, la version française de la 18e édition établie par le Groupe lyonnais de classification et la Bibliothèque du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il a fallu sans doute un courage et une patience à toute épreuve pour accoucher d'un tel mastodonte. Cette première édition en langue française n'est pas remarquable que par sa couleur et sa taille, mais surtout par le fait qu'elle vient combler une lacune de la bibliothéconomie de langue française. Nous devons être pleinement reconnaissants envers les artisans de cette réalisation qui y ont consacré cinq années d'effort.

Comme nous n'avons disposé que de quelques semaines pour nous familiariser avec ce nouvel instrument de travail, nous avons jugé bon de nous diviser le travail. Si les remarques générales ont été formulées d'un commun accord, les commentaires sur les tables générales sont d'André Paul et ceux sur les tables auxiliaires et l'index sont de Jean-Marc Turgeon.

Ce travail nous est apparu, de prime abord, d'une qualité exceptionnelle. Mais nous sommes conscients du fait que ce n'est qu'à l'usage que se vérifiera ce premier jugement sommaire.

Remarques générales

Première observation: l'édition française de cet ouvrage se présente en deux volumes. Nous lui préférons de beaucoup l'édition américaine en trois volumes qui permet une meilleure manipulation et facilite la consultation des principaux éléments de la classification (tables générales, tables auxiliaires et index), chacun occupant un volume différent. Faut-il n'y voir qu'une simple mesure d'économie?

Cet inconvénient est cependant compensé par une disposition plus ordonnée des différentes sections de l'édition américaine. Un simple coup d'œil sur la table des matières permet de constater les regroupements établis par les traducteurs. C'est probablement à la suite de ce remaniement qu'on en est arrivé à la conclusion qu'il valait mieux diviser la matière en deux volumes. Nous y voyons une victoire du cartésianisme français sur le pragmatisme américain.

La version française totalise 2985 pages comparativement aux 2692 de la version américaine. De plus, elle utilise un papier plus épais que celui de l'édition de langue anglaise, ce qui est loin d'en faciliter la consultation. Après une utilisation plus prolongée, les opinions émises par nos collègues concernant ces faits amèneront peut-être les éditeurs à repenser la présentation matérielle de la prochaine édition.

Quant au texte imprimé, nous le jugeons remarquable et nous ne pouvons que féliciter la Librairie Beauchemin qui en a assuré l'impression. Les caractères typographiques utilisés sont légèrement plus gros et les caractères gras tranchent bien sur le reste du texte, ce qui en rend la lecture agréable et facilite, entre autres, le repérage des intitulés des tables ou des sections de l'introduction.

Nous nous permettons cependant d'émettre des réserves concernant la qualité de la reliure. Après seulement quelques semaines d'usage normal, la couverture d'une des tables générales s'était déjà séparée de l'ouvrage sur un côté. Cette reliure commerciale utilise une simple page de garde comme lien entre le corps du volume et la couverture et c'est lui demander beaucoup que de résister aux tensions qu'exerce sur elle le poids du volume. Un tissu de toile aurait été de rigueur pour assurer plus de résistance.

Il nous a été agréable de constater que les auteurs de la version française avaient incor-